

## MUNICIPALITE DE GIVRINS

### PREAVIS MUNICIPAL No 45/2014

**Point 6)** de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 29 octobre 2014, relatif à  
**une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 204'000.00 pour l'élargissement du trottoir de la route de la Bellangère et son éclairage.**

Responsables du dossier : Alain Blumenstein

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2009, la Municipalité a pris acte du refus de son préavis No 45/2009 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 213'048.00 pour l'élargissement du trottoir et l'installation de l'éclairage public à la route de la Bellangère, de la sortie du village à la route de Sodome.

Parallèlement au préavis No 37/2013 pour la mise en place d'une zone 30 km/h au village, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 décembre 2013, deux motions, soutenues par quinze Conseillers communaux, étaient déposées en vue d'assurer la sécurité des piétons se rendant sur les « hauts » du village :

- a) l'une pour la « Route de la Bellangère »,
- b) l'autre pour la « Route du Stand ».

Les objets de ces deux motions distinctes n'étant pas de compétence du Conseil communal, son auteur a accepté de les transformer en postulats qui ont été renvoyés directement à la Municipalité.

### **Exposé des motifs**

Consciente en 2009 déjà que des travaux d'aménagement devaient être entrepris le long de la route de la Bellangère pour favoriser et sécuriser le parcours des piétons, de jour comme de nuit, la Municipalité s'est fait un plaisir de remettre l'ouvrage sur le métier. Dès lors, elle vous soumet le présent préavis qui a, de surcroît, le mérite de répondre aux préoccupations du postulant. Il est en effet nécessaire d'améliorer la sécurité des piétons, qu'ils soient promeneurs, excursionnistes ou encore parents avec poussettes, qui se rendent en forêt ou font le tour du chemin des Erignières. Ce préavis a également pour but d'encourager la mobilité douce entre les deux entités que sont le village et ses quartiers « du haut ». Il paraît en outre essentiel à la Municipalité de permettre aux écoliers de se rendre à l'école à pieds et de pouvoir le faire sur un trottoir assez large pour leur permette de marcher en petits groupes. Ils pourront ainsi, tout en faisant un exercice physique simple et bienfaiteur, discuter, échanger et nouer des liens. Cela permettra par la même occasion de décharger les mamans « taxi » de nombreux trajets.

## Description du projet

La largeur du trottoir sera portée de 0.80 m environ actuellement, à 1.50 m utile, + 0.30 m pour la construction du réseau enterré nécessaire à l'installation d'un éclairage public qui sécurisera encore davantage les déplacements des usagers, particulièrement en hiver, sur toute sa longueur et le carrefour avec la route de Sodome.

Il sera procédé à l'installation d'une armoire technique au carrefour de la route de Sodome qui permettra une alimentation optimale et une éventuelle extension future en direction de la route de Sodome et de la partie supérieure de la route de la Bellangère.

Les bordures type Etat de Vaud côté route seront maintenues. Les travaux de génie civil nécessaires à l'élargissement du trottoir, à la construction du réseau enterré (tube d'éclairage) et à la pose des fondations pour l'éclairage s'effectueront côté « herbeux ». Un surfaçage du trottoir sera réalisé et les délimitations en pavé des quatre accès existants seront maintenues. La pose des bornes lumineuses s'effectuera le long des 511 mètres du cheminement.

## Devis estimatif général du coût des travaux

*(Sur la base des offres reçues pour les travaux de génie civil et ceux de l'éclairage)*

- Installation de chantier		
- Terrassements		
- Construction de réseaux enterrés (tube éclairage)		
- Trottoir et accotement	CHF	123'000.00
Eclairage (bornes lumineuses, armoire, câbles)	CHF	43'000.00
Eclairage (raccordement au réseau)	CHF	4'000.00
Honoraires pour la coordination et la direction des travaux	CHF	17'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>17'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF 204'000.00</b>

## Emprises et expropriation

Les emprises nécessaires à la réalisation du projet ont été déterminées en parallèle à l'élaboration du préavis No 45/2009, d'entente avec les parties. Le dossier final d'expropriation a été envoyé à l'Inspectorat du Registre Foncier à Lausanne en date du 18 novembre 2010 et le conservateur a ainsi pu conclure la procédure, conformément à la législation en la matière.

## Conclusions

Ces travaux permettront aux piétons de rallier le nord du village en améliorant leur sécurité et de concrétiser la politique de mobilité douce engagée par la Municipalité ces dernières années. Ils répondent également aux préoccupations du postulant et des Conseillers communaux qui l'ont appuyé dans sa démarche.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 45/2014 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 204'000.00 TTC pour l'élargissement du trottoir de la route de la Bellangère et son éclairage,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis,**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 204'000.00,**
3. **d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux conditions les meilleures ou par la trésorerie courante selon les liquidités à disposition,**
4. **d'amortir le montant de CHF 204'000.00 sur 30 ans à partir du budget 2016.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 30 septembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick